

**Cabinet de direction
Conseil médical**

Arrêté portant nomination des médecins agréés pour la fonction publique

Additif n°2

Le Préfet de la Région Hauts-de-France

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés maladie des fonctionnaires ;

Vu la circulaire FP 4 n° 1711 du 30 janvier 1989 à la protection sociale des fonctionnaires et stagiaires de l'État contre les risques maladie et accidents de service ;

Vu la circulaire NOR/MCT/B/06/00027/C en date du 13 mars 2006 relative à la protection sociale des fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps complet ou à temps non complet contre les risques maladie et accidents de service ;

Vu l'instruction N°DGOS/RH3/DGCS/4B/2012/70 du 9 février 2012 relative à la protection sociale des fonctionnaires hospitaliers contre les risques maladie et accident de service ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Emmanuel RICHARD directeur départemental de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités du Nord ;

Vu l'avis favorable du 19 octobre 2021 de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes du Nord ;

Vu l'avis favorable du 12 avril 2022 du Conseil Départemental du Nord de l'Ordre des Médecins ;

Sur proposition du Monsieur le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé :

ARRÊTE

Article 1^{er} - L'arrêté du 27 octobre 2021 est modifié comme suit ;

A- MÉDECINS SPÉCIALISTES DES CHIRURGIENS DENTISTES :

Arrondissement de Roncq

Ajouter

→ GONTHIER Maud

395, rue de Lille
59223 Roncq

B- MÉDECIN GÉNÉRALISTE :

Arrondissement de Douai

Ajouter

→ PAYEN Bernard

97, rue de la Tour des Dames
59500 Douai

C- MÉDECINS SPÉCIALISTES :

Ophtalmologie :

Arrondissement de Lille :

Ajouter

→ LEROY-CIOCANEA Cristina

15, place Sébastopol
59000 Lille

Neurologie :

Arrondissement de Dunkerque

Supprimer

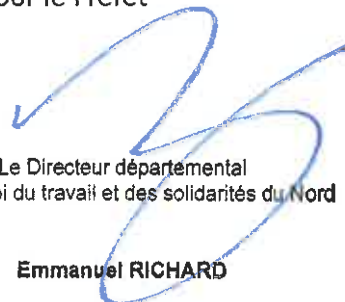
→ DEGAEY Isabelle

71, avenue de la Libération
59140 Dunkerque

Article 2 - Le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord et le Directeur Départemental de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités du Nord, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux médecins ci-dessus désignés.

Fait à Lille, le **19 MAI 2022**

Pour le Préfet



Le Directeur départemental
de l'emploi du travail et des solidarités du Nord

Emmanuel RICHARD